

Formation DE CESF - Modalités de sélection des apprentis

Règlement d'admission

- **Etre titulaire du BTS ESF**
- **Entretien et lettre de motivation**
- **Ecrit professionnel en lien avec le métier : 3h**
Positionnement sur une problématique relevant du champ de l'action sociale
- **Satisfaire à l'entretien de positionnement** (conformément au règlement d'admission mis en place dans le cadre précisant les conditions et les modalités de sélection des candidats pour chacune des voies de formation) réalisé par l'équipe pédagogique sur site ou à distance. Le candidat peut au cours de l'entretien avec l'équipe pédagogique développer les motivations qui l'ont amené à postuler sur la formation ESF, son projet professionnel, les freins potentiels, ses besoins en termes d'accompagnement.

Dans le cadre du recrutement du DE CESF, cet entretien prend appui sur le "dossier expériences" dans le domaine du champ du travail social (dossier expériences professionnelles téléchargeable sur site) dans lequel le candidat a pu expliquer sa volonté de poursuivre son parcours professionnel. Il est à noter que le positionnement des candidats au Diplôme de Conseiller ESF est aussi lié à leur parcours de formation antérieur. En effet, le Brevet de Technicien Supérieur en ESF est le diplôme « de référence » pour poursuivre sur la formation du Diplôme de Conseiller ESF. Cependant, l'organisation du diplôme (DECESF) permet, aujourd'hui, de bénéficier de validation de certains Domaines de Compétences. Pour exemple, on peut citer le diplôme de DEASS¹, DEEJE²...

¹DEASS : Diplôme d'Etat Assistant de Service Social

²DEEJE : Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants

version octobre 2022